



Une rencontre d'information à propos de l'assurance-emploi aura lieu le mercredi 12 juin à 16 h 30. La conseillère de la Centrale, Mélanie Michaud, présentera au personnel enseignant les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi.

Vous devez vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site dans l'onglet Inscriptions. Vous recevrez par courriel la documentation et le lien pour joindre la réunion.

Soirée de fin d'année : LA FIÈVRE DU SAMEDI SOIR

Quand? Samedi 8 juin,
dès 18 h 30

Où? École de
Mortagne à Boucherville

Coût? 40 \$

Billets disponibles
toujours en vente.
Faites vite!

Inscrivez-vous à partir
de notre site Internet.

Soyons nombreux à
venir célébrer nos
retraités!

Aide à la classe

Certaines allocations concernant de nouvelles mesures de l'entente de principe 2023-2028 avec le personnel enseignant ont été reçues dans les derniers jours et comme nous sommes à un moment crucial de la planification des plans d'effectifs pour la prochaine année scolaire, il était souhaité de rendre les allocations rapidement disponibles pour les établissements.

Rappelons-nous que les parties sont toujours en négociation des textes de l'entente nationale. Les textes paraphés amèneront assurément des précisions concernant l'utilisation de ces mesures. Cependant, si nous avons attendu la conclusion de ces négociations, les montants de ces mesures n'auraient été disponibles que cet automne et n'auraient pas permis la bonification des plans d'effectifs dès la rentrée scolaire 2024-2025.

Au cours des prochains jours, si ce n'est pas déjà débuté, vous, enseignants des écoles primaires, serez consultés en CPEE sur la répartition dans votre école des heures d'aide à la classe. C'est une consultation primordiale pour l'année scolaire 2024-2025.

Vous devrez discuter, entre autres, de la répartition de ces heures, des critères pour qu'un groupe bénéficie de l'aide à la classe, ainsi que du processus de révision des besoins en cours d'année. Un groupe qui en bénéficie à la rentrée n'aura pas nécessairement cette aide jusqu'en juin.

Cette répartition doit se faire en priorisant les classes des enseignants en début de carrière et les classes présentant des besoins particuliers. Cette nouvelle mesure

s'adresse aussi aux classes préscolaires 5 ans et aux classes d'accueil. Afin que le service fasse une réelle différence dans vos classes, les heures doivent être attribuées en bloc d'environ 10 heures ou 15 heures par semaine. Suite à cette consultation, nous considérons que les ajustements en cours d'année relèvent du comité EHDAA puisqu'ils sont déjà responsables de faire des recommandations sur la répartition des heures de coenseignement.

Le rôle de l'aide à la classe

Le rôle de l'aide à la classe est d'accompagner les élèves, d'aider les enseignants, y compris les spécialistes, dans les tâches non pédagogiques et d'assurer le bien-être au travail et la sécurité des élèves dans leur vie scolaire.

Il est important de préciser que l'aide à la classe s'ajoute aux services professionnels présents dans l'école et qu'elle ne les remplace pas. Non plus, elle ne compense pas un manque de services aux élèves en difficulté ou avec des besoins particuliers.

Pour plus d'informations sur les tâches de l'aide à la classe, je vous invite à consulter le document déposé sur notre site avec l'Info de cette semaine. Il est important que tous connaissent les rôles de l'aide à la classe à la rentrée scolaire. Les rôles et les responsabilités de l'aide à la classe et du coenseignement doivent être bien définis afin d'éviter tout malentendu.

D'autres précisions sur de nouvelles mesures s'ajouteront d'ici la fin de l'année, surveillez nos publications.

Caroline Manseau

Listes de priorité d'emploi Secteur des jeunes

Les listes de priorité d'emploi (A et B) seront affichées au plus tard le 1er juin en soirée dans le Carrefour du Centre de services.

Toute demande de correction ou d'ajout (ex. : reconnaissance d'une capacité ou 2e qualification dans un champ) doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : srh.dossier.enspro@csmv.qc.ca en y in-

cluant le formulaire de demande disponible sur le Carrefour du CSS. La demande ainsi que le formulaire doivent être transmis au CSS, au plus tard le 20 juin 2024.

Si vous pensez ne pas être présent à la séance d'affectation, il est important qu'une copie signée de votre procuration soit acheminée au service des ressources humaines, quelques jours à l'avance.

Suite à la page 2



Listes de priorité d'emploi – Secteur des jeunes (suite)

De plus, il sera de votre responsabilité de transférer le lien TEAMS reçu à la personne que vous aurez désignée.

Veuillez noter que les enseignantes et les enseignants à statut précaire des listes de priorité (A et B) seront convoqués par TEAMS pour faire un choix de tâche pour l'année scolaire 2024-2025 selon l'horaire suivant :

Liste A

Pour les contrats à temps plein (postes réguliers) et pour les contrats à temps partiel
Mercredi 3 juillet 2024

Liste B

Pour les contrats à temps partiel
Jeudi 4 juillet 2024

Attention : Vous recevrez un lien TEAMS pour la séance qui vous concerne.

Présence obligatoire aux séances du mois de juillet pour le choix de votre affectation pour l'année scolaire 2024-2025, une absence non motivée entraînera automatiquement une radiation de la liste de priorité d'emploi.

Soyez donc présent!

Échéancier Affectations / Mutations 2024-2025

Affectation des enseignants à une école à vocation particulière (5-3.17.10 4)	16 au 23 mai 2024
Transmission de la liste finale des besoins et des personnes versées au 1 ^{er} bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.10)	22 mai 2024
Séance d'affectation Éducation des adultes (11-2.06) (pour les enseignants inscrits sur la liste de rappel)	11 juin 2024 à 16 h15
1^{er} bassin d'affectation du CSSMV au primaire, au préscolaire et en adaptation scolaire (excédents d'effectifs, surplus d'affectation, changement de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement, désistement) (5-3.17.10.2) Champs : 3101 (primaire et secondaire), 3102 et 3103	29 mai 2024 (heure à confirmer) Par Teams
1^{er} bassin d'affectation du CSSMV au secondaire et spécialistes au primaire (excédents d'effectifs, surplus d'affectation, changement de champ, de discipline ou d'ordre d'enseignement, désistement) (5-3.17.10.2) Champs : 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114 et 3117	30 mai 2024 (heure à confirmer) Par Teams
Demande de retour à l'école d'origine (5-3.17.07 c) (formulaire disponible en ligne sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	Date limite : 11 juin 2024 à 16 h 30
Demande de mutation volontaire (5-3.17.07 d) (formulaire disponible en ligne sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	Date limite : 11 juin 2024 à 16 h 30
2^e bassin d'affectation du CSSMV (5-3.17.13) Mutations volontaires Séance d'affectation de juin par Teams Séance d'affectation d'août en ligne (sur <i>Le Carrefour</i> du CSSMV)	20 juin 2024 à 16 h Du 6 août à partir de 16 h au 7 août 16 h
Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité A (tous les champs) (5-1.14.11)	3 juillet 2024 Par Teams
Séance d'affectation pour les enseignants sur la Liste de priorité B (tous les champs) (5-1.14.11)	4 juillet 2024 Par Teams
1^{er} et 2^e bassins d'affectation du CSSMV du champ 3120 enseignants réguliers seulement (5-3.17.10.5)	8 août 2024 à partir de 13 h Par Teams
Séance d'affectation Éducation des adultes spécialité français langue seconde	8 août 2024 à 9 h Par Teams
Opération Grand V	15 août 2024

